

## Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale

John Bidochka  
Regina (Saskatchewan)

Le 13 juin 2016

L'honorable Maryam Monsef  
Ministre des Institutions  
démocratiques  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Tout d'abord, mes sincères félicitations pour votre élection à Peterborough—Kawartha, ainsi que pour avoir réussi à former le gouvernement. Nous sommes confiants que vous remplirez au mieux votre mission à titre de ministre des Institutions démocratiques.

Bien que n'étant membre d'aucun parti politique, je préconise une réforme électorale depuis 2004. Au cours des 12 dernières années et au vu des cinq élections qui y ont été tenues, il m'a semblé que les citoyens n'ont pas l'impression que leur vote pèse particulièrement, ce qui se traduit par un faible taux de participation électorale, une certaine apathie chez les électeurs (surtout les jeunes électeurs), et le recours au vote stratégique, qui constitue le summum du renforcement négatif.

Nous vivons à une époque où les résultats des élections sont frelatés et trompeurs, où les deux tiers des parlementaires sont élus avec un appui inférieur à 50 % dans leurs circonscriptions respectives.

En 2015, sur 338 victoires, 206 ont été remportées par des candidats pour lesquels la majorité des électeurs des circonscriptions n'avaient pas voté; dans le cas de cinq circonscriptions québécoises, les vainqueurs n'avaient recueilli que 28,64 % des suffrages.

J'ai à soumettre une proposition qui, je l'espère, sera déposée lorsque votre comité commencera ses travaux.

Je ne dis pas que la réforme électorale éliminerait complètement ces problèmes, mais elle en atténuerait une grande partie. À mon avis, tout effort entrepris ne pourrait qu'être bénéfique aux Canadiens qu'à long terme, et ce serait négligence de ma part de ne pas tenter d'apporter ma contribution.

Tout d'abord, laissez-moi expliquer comment j'en suis arrivé à cette idée. J'en attribue l'inspiration à Derek Lee, ancien député libéral de Scarborough—Rouge River.

En 2005, j'étais un téléspectateur régulier de l'émission *Focus* de la chaîne CPAC. L'une des émissions du printemps de cette année-là portait sur la réforme électorale et accueillait comme invités M. Lee, l'ancien député conservateur de Chuck Strahl (Chilliwack—Fraser Canyon) et l'ancien chef du NPD, Ed Broadbent.

Le programme était axé sur le système de représentation proportionnelle mixte (RPM), que préconisent de nombreux pays, dont la Nouvelle-Zélande. M. Lee a réfléchi sérieusement et de façon structurée à ce que beaucoup considèrent comme la principale lacune du scrutin par RPM, soit la

« liste des candidats », une liste de membres classés par ordre décroissant, présentée par les partis eux-mêmes, parmi lesquels les candidats choisis seraient appelés à occuper des sièges « à titre particulier » si la proportion des suffrages obtenus par leurs partis respectifs exigeait de faire correspondre le pourcentage de sièges au vote populaire.

M. Lee s'était exprimé en ces mots :

*« L'individu figurant sur la liste d'un parti dans un système de représentation proportionnelle constitue l'ultime manifestation du mécénat politique, cet individu n'étant redevable à personne d'autre que les chefs de parti qui l'y ont placé. »*

Je lui ai par la suite envoyé une lettre contestant ses commentaires, et dans ma proposition, j'ai affirmé qu'un système de RP ne prenait pas inévitablement une telle forme.

En fait, beaucoup de gens avec qui j'ai parlé ne sont pas en faveur de la « liste » – certains sont allés jusqu'à dire que même s'ils étaient favorables à un système proportionnel, ils ne l'appuieraient pas si cela impliquait la présence d'une « liste du parti ».

J'ai proposé à M. Lee un système de représentation proportionnelle qui n'exigerait PAS une liste de parti, mais qui choisirait ses **membres à titre particulier** à partir d'une liste créée par les électeurs eux-mêmes. Il n'y a aucune raison pour qu'un candidat défait à quelques votes près ne puisse pas avoir la possibilité de représenter ses électeurs s'il jouit d'un appui électoral important.

M. Lee m'a répondu que c'était une « bonne idée » qui « devrait être intégrée au débat ». Sa lettre est jointe à titre de référence.

Ma proposition est fondée sur les trois critères suivants, en fonction de préoccupations dont on m'a fait part au cours de la dernière décennie.

1. Les électeurs accordent de l'importance à la représentation locale.
2. Certains électeurs souhaitent conserver le même mode de scrutin.
3. Les électeurs ne sont pas en faveur des listes de candidats établies par les partis.

J'ai constaté que les électeurs n'ont pas tendance à appuyer toute initiative de réforme électorale qui ne comporte pas une combinaison des trois critères susmentionnés.

Je définis le « DÉFICIT DÉMOCRATIQUE » comme étant la différence mathématique entre *ce qui est* et *ce qui aurait dû être*. Si l'on compare le pourcentage de sièges gagnés par un parti par rapport au vote populaire exprimé en sa faveur lors des récentes élections, on peut constater des écarts allant jusqu'à 15 %.

		2015	2011	2008	2006
LIB	Vote %	30.0	18.0	30.0	30.0
	Seat %	14.4	11.0	1.0	3.4
CPC	Vote %	33.1	33.0	43.7	40.0
	Seat %	29.2	30.0	45.0	30.7
NDP	Vote %	19.0	30.0	18.0	17.4
	Seat %	6.0	23.4	1.0	6.0
GRN	Vote %	0.0	0.7	0.7	0.0
	Seat %	3.1	0.6	0.7	0.0
BQ	Vote %	11.4	1.0	0.0	10.4
	Seat %	29.0	4.3	0.0	6.0

Ainsi, je propose le système suivant :

- 15 % des sièges parlementaires sont attribuables à des « membres à titre particulier »
- Les sièges « à titre particulier » sont occupés par les candidats des listes « perdantes » les mieux placés.
- Les candidats « à titre particulier » doivent s'être présentés dans leur province.

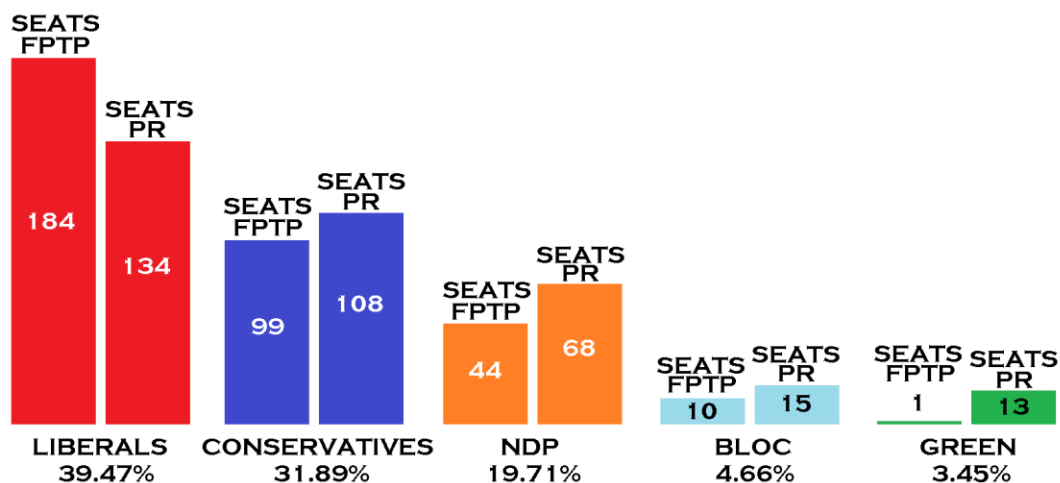
	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	PEI	NL	YU	NW	NU	ALL
<b>Regular Seats</b>	<b>36</b>	<b>29</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>103</b>	<b>66</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>288</b>
<b>At-Large Seats</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>n/c</b>	<b>1</b>	<b>n/c</b>	<b>n/c</b>	<b>n/c</b>	<b>50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>121</b>	<b>78</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>338</b>

Sièges ordinaires

Sièges « à titre particulier »

TOTAL

Ma proposition prévoit que les sièges parlementaires soient répartis en 288 sièges fondés sur la représentation géographique, plus 50 sièges de « membres à titre particulier », pour un total de 338. Il est évident qu'une redéfinition du découpage électoral deviendra alors nécessaire.



Sièges correspondant au scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT)  
Sièges correspondant au scrutin de représentation proportionnelle (RP)  
Libéraux   Conservateurs   Nouveau parti démocratique   Bloc Québécois   Verts

Le graphique ci-dessus montre la variation radicale qu'aurait connue le nombre de sièges parlementaires de chaque parti si, aux dernières élections, on avait appliqué le système proportionnel plutôt que le SMUT actuel, compte tenu du fait que les intentions de vote auraient certainement changé sous ces conditions. Si nous considérons l'ensemble du pays comme une grande région, nous pourrions très facilement faire correspondre les sièges de chacun des partis au vote populaire (méthode du vote unique transférable), mais la représentation locale et régionale disparaîtrait alors.

Une élection fédérale qui serait conduite selon ma proposition de représentation proportionnelle mixte (RPM) modifiée permettrait d'établir préalablement des totaux à l'échelle provinciale avant de totaliser tous les résultats à l'échelle nationale.

Prenons ma province natale, la Saskatchewan, à titre d'exemple.

Depuis 2004, le système du scrutin uninominal majoritaire a permis au Parti conservateur de remporter la vaste majorité des 14 sièges de la Saskatchewan avec environ 50 % d'appui. Les appuis au Parti libéral et au Nouveau Parti démocratique ont globalement été balayés par les appuis au Parti conservateur, en particulier dans les régions rurales.

Si la Saskatchewan possédait 12 sièges attribuables suivant le scrutin majoritaire uninominal et deux sièges réservés à des « membres à titre particulier », les résultats auraient pu ressembler à ceci :

**FPTP CONSTITUENCY ELECTIONS (SK)**

Gerry Ritz	CPC	Battlefords - Lloydminster
Kelly Block	CPC	Carlton Trail - Eagle Creek
David Anderson	CPC	Cypress Hills - Grasslands
Georgina Jolibois	NDP	Desnethé - Missinippi - Churchill River
Tom Lukiwski	CPC	Moose Jaw - Lake Centre - Lanigan
Randy Hoback	CPC	Prince Albert
Erin Weir	NDP	Regina - Lewvan
Ralph Goodale	LIB	Regina - Wascana
Brad Trost	CPC	Saskatoon - University
Sheri Benson	NDP	Saskatoon West
Robert Kitchen	CPC	Souris - Moose Mountain
Cathay Wagantall	CPC	Yorkton - Melville

**PR AT-LARGE DESIGNATIONS (SK)**

Lawrence Joseph	LIB	At Large 1
Louis Browne	LIB	At Large 2

Lorsque les 12 élections des circonscriptions sont comptabilisées, il devient évident que les conservateurs sont surreprésentés, le NPD, stable, et le Parti libéral, sous-représenté, et donc admissible à un « complément ». Le Parti vert, qui n'atteint pas le seuil minimal, n'est pas admissible. C'est à ce moment-là que nous nous référerons à la liste des CANDIDATS REFUSÉS pour voir quels candidats libéraux rempliront ces sièges « à titre particulier » :

CANDIDATS FÉDÉRAUX DE LA SASKATCHEWAN DÉFAITS – 2015

**DEFEATED SASKATCHEWAN FEDERAL CANDIDATES - 2015**

CONSERVATIVE		LIBERAL PARTY		NEW DEMOCRATIC		GREEN PARTY	
Trent Fraser	34.9	Lawrence Joseph	33.8	Claire Card	31.5	Elaine Hughes	2.8
Randy Donauer	32.9	Louis Browne	27.5	Nial Kuyek	30.2	Bob Deptuck	2.7
Michael Kram	30.3	Tracy Muggli	26.4	Scott Bell	30.1	Bill Caton	2.7
Rob Clarke	30.1	Cynthia Marie Block	25.2	Lon Borgerson	28.4	Shawn Setyo	2.3
		Lisa Abbott	24.5	Dustan Hlady	23.7	Greg Chatterson	2.3
		Della Anaquod	22.8	Doug Ottenbreit	20.2	Lynn Oliphant	2.2
		Gordon Kirkby	19.8	Glenn Wright	18.6	Frances Simonson	2.0
		Perry Juttla	17.9	Glenn Tait	17.6	Byron Tenkink	1.9
		Brooke Malinoski	17.7	Vicky O'Dell	13.7	Warren Koch	1.8
		Larry Ingram	16.5	Trevor Peterson	13.2	Mark Bigland	1.8
		Marvin Wiens	14.9	April Bourgeois	12.5	Mikaela Tenkink	1.7
		Alexander Slusar	14.4			Tamela Friesen	1.7
		Steve Bebbington	13.5			Lois Mitchell	1.7
						Valerie Harvey	1.5

Au vu de la liste des libéraux ayant suscité un soutien important sans être élus, nous choisirions parmi les candidats du sommet jusqu'à ce que les sièges « à titre particulier » soient comblés. Dans cet exemple, Lawrence Joseph et Louis Browne seraient des parlementaires « à titre particulier », de Saskatchewan.

Les conservateurs conservent la majorité avec leurs huit (8), sièges le NPD conserve ses trois (3) sièges, mais le nombre de sièges des libéraux, au nombre de trois (3), se rapproche désormais davantage des vœux des électeurs.

Il ne s'agit certes pas encore d'une formule entièrement proportionnelle, mais le déficit démocratique est ramené de 42 à 13 % d'inexactitude à l'égard de la représentation. Dans des provinces comme l'Ontario et le Québec, ce système de RPM modifié serait plus précis puisque chaque siège représenterait un pourcentage plus faible comparativement à ceux de la Saskatchewan, du Manitoba, etc.

Une fois ce processus répété dans chaque province, le résultat total serait le suivant :

	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	NL	PEI	YT	NT	NU	NATIONAL
<b>LIB</b>	15	9	3	6	55	29	5	7	6	4*	1*	1*	1*	147
<b>CPC</b>	13	21	8	5	43	13	3	2						103
<b>NDP</b>	11	4	3	2	20	20	2	2	1					65
<b>BQ</b>						15								15
<b>GRN</b>	3			1	3	1								8
Total	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>121</b>	<b>78</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>338</b>

En raison d'erreurs d'arrondi dans les régions où les sièges sont moins nombreux, le résultat n'est pas aussi « pur » que celui que donnerait le système de vote unique transférable. Toutefois, le déficit démocratique est ramené de 29,6 % d'inexactitude à l'égard de la représentation à 7,7 %. De plus, la représentation locale est maintenue, et le vote lui-même reste inchangé. Je crois qu'il s'agit d'un compromis équitable.

Le tableau ci-dessous compare les sièges de chacun des partis en fonction du système de scrutin uninominal majoritaire, du système proportionnel de « vote transférable unique » et des modifications que je propose d'apporter au système de « représentation proportionnelle mixte » :

	FPTP	STV	MMP MODIFIED
<b>LIBERAL PARTY</b>	<b>184</b>	<b>134</b>	<b>147</b>
<b>CONSERVATIVE</b>	<b>99</b>	<b>108</b>	<b>103</b>
<b>NEW DEMOCRATIC</b>	<b>44</b>	<b>68</b>	<b>65</b>
<b>BLOC QUÉBÉCOIS</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>GREEN PARTY</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>8</b>

Parti libéral   Parti conservateur   Parti néo-démocrate   Bloc Québécois   Part vert  
SMUT   VTU   RPM

La Commission du droit du Canada a recommandé un système de scrutin proportionnel de représentation mixte et, heureusement, la « liste de favoritisme » n'y figure pas; toutefois, dans sa proposition, les provinces ayant moins de circonscriptions fédérales (p. ex. la Saskatchewan) ne bénéficient pas d'une représentation locale. Un tel système, bien que juste, pourrait sembler beaucoup trop complexe à certains électeurs.

En conclusion, rendre le système plus équitable et plus proportionnel ne constitue qu'une partie de la question. La présente proposition pourrait également contribuer à réduire l'apathie des électeurs, à accroître le taux de participation, à éliminer le vote stratégique et, surtout, à favoriser des relations de travail coopératives entre tous les partis à Ottawa. Or le désir de faire en sorte que les partis fédéraux travaillent ensemble est au cœur de la majeure partie des conversations que j'ai eues au fil des ans.

Vous avez un engagement envers la démocratie, tout comme moi-même en tant que Canadien ordinaire. Je vous félicite d'avoir mis en exergue cette question importante et opportune.

J'espère que ma proposition sera examinée par votre Comité et que le processus d'examen sera aussi inclusif et diversifié que l'est la population canadienne.

Je vous remercie de votre attention.

Sincères salutations,

John Bidochka  
Regina-Lewvan